



## Prime de fin d'année 1/2 prime de 13<sup>ème</sup> mois à l'ADEPT Un droit d'usage acquis

Cette année, les salariés de l'ADEPT se sont vus calculer leur prime de fin d'année au prorata de leur temps de présence au cours de l'année 2021.

**Le lundi 3 janvier 2022**, l'Assistante de direction de l'ADEPT a fait une **demande de régularisation de sa prime de fin d'année** afin d'obtenir le paiement restant du.

La réponse qui lui a été apportée le même jour est « **que cette prime de fin d'année a été impactée par ses 173 jours d'absences en 2021** » (absences légitimes dans le cadre de ses arrêts maladie justifiés).

**Le mardi 4 janvier 2022**, la Déléguée Syndicale fait une alerte au président de l'association, Monsieur BRIENS, afin de rappeler les conditions d'attribution de cette prime de fin d'année.

### Pour rappel :

La prime de 1/2 13<sup>ème</sup> mois est un droit d'usage et la condition pour percevoir cette prime **dans sa totalité** est de faire parti des effectifs au **31 décembre de l'année en cours**.

**Le paiement de cette prime est donc conditionné par la présence du salarié dans l'entreprise/l'association à une date précise.**

*Le non-respect de l'usage en vigueur au sein de l'association (à savoir le versement de la 1/2 prime de 13<sup>ème</sup> mois conditionné par la présence du salarié dans l'association à une date précise) qui fait partie intégrante de notre statut collectif risque d'entraîner une condamnation de l'association à verser des dommages et intérêts à tous les salariés pour le préjudice subi, en cas de contentieux prud'homal.*

**Le mercredi 5 janvier 2022**, changement de position de la direction qui remet la faute sur un défaut de communication de leur part avec le prestataire comptable externe par son mail collectif à l'ensemble des salariés de l'ADEPT.

**AVOIR UN.E DÉLÉGUÉE SYNDICAL.E CGT AU SEIN DE NOTRE ASSOCIATION PERMET QUE LES DROITS DE TOUS LES SALARIÉS SOIENT RESPECTÉS.**



**CONTACTS** Instance représentative du Personnel (IRP) et Déléguée syndicale [adept.cse@gmail.com](mailto:adept.cse@gmail.com)

[SITE FACEBOOK CGT ADEPT](#)

[La RADIO CGT DRANCY](#)

[L'UNION LOCALE CGT DRANCY](#) [cgt.drancy@gmail.com](mailto:cgt.drancy@gmail.com)